

**Zeitschrift:** L'Émilie : magazine socio-culturelles  
**Band:** [91] (2003)  
**Heft:** 1476

**Artikel:** Militer pour les droits des hommes ?  
**Autor:** Herren, Mireille / Andersen, Sylvia  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-282609>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Militer pour les droits des hommes ?

Comme féministes, doit-on militer pour les droits des hommes qui vont dans le sens des intérêts féminins ? Au nom de l'égalité que nous défendons, faut-il militer pour l'accès au travail à temps partiel, au congé paternel, aux ghettos d'emplois traditionnellement féminins pour nos mecs ? Ou est-ce plutôt aux hommes eux-mêmes de se regrouper et de s'organiser pour revendiquer ces droits comme l'ont fait les femmes il y a plus d'un siècle ? Si les féministes ne se mobilisent pas pour mener à bien ces revendications, d'autres le feront-ils ? Les femmes doivent-elles encore et toujours tout faire pour tout le monde ? Deux féministes, deux opinions.

## Pour

« Si on exerçait des pressions sur l'économie pour qu'elle promeuve le temps partiel chez les hommes, ils s'y mettraient volontiers. »



**Mireille Herren, juriste**

Il est évident que certains droits au sens strict doivent désormais être également octroyés aux hommes afin de rééquilibrer les responsabilités hommes-femmes dans la sphère privée. Il s'agit essentiellement des droits (des devoirs) accordés aux femmes au nom de la « différence des sexes » et qui les assignent à un rôle traditionnel. Cela vise en particulier les droits liés à la reproduction et à l'éducation des enfants, comme le congé maternité. En tant que féministes, il convient de lutter pour que la société admette davantage les taux de travail réduit chez les hommes, car le temps partiel n'est pas interdit aux hommes par la loi, ce sont les mentalités qui l'empêche. Nous devons influencer les politiques publiques pour que, par le biais de mesures clairement incitatives, elles encouragent les entreprises à agir dans ce sens. Je suis persuadée que si les hommes étaient également concernés par un congé paternité dans le cadre d'une assurance « parentalité », cette loi fédérale serait déjà en vigueur depuis longtemps ! Je suis aussi convaincue que si on exerçait des pressions sur le monde de l'économie pour qu'il adopte une politique de promotion du temps partiel chez les hommes, ceux-ci s'y mettraient volontiers. Ce qui serait au bénéfice des femmes qui pourraient aspirer à partager les postes traditionnellement masculins. Il fut un temps, pas si lointain, où lorsque les femmes cotisaient pour leur deuxième pilier, elles n'avaient pas la couverture « rente de veuf », alors que les hommes, en payant une prime similaire avaient une couverture « rente de veuves ». Le droit à la « rente de veuf », désormais inscrit dans la législation, a remédié à cette aberration. Les féministes devraient toujours garder à l'esprit cette approche interactive des rapports sociaux de sexe, afin de construire un monde meilleur pour tous. »

## Contre

« Les hommes doivent se mobiliser eux-mêmes pour remettre en cause un système qui les opprime aussi, ce n'est pas aux féministes de le faire. »



**Sylvia Andersen, travailleuse sociale**

Je pense que les féministes n'ont pas à militer pour des projets en faveur des droits des hommes, comme le congé paternité ou l'accès facilité au travail à temps partiel, même si ces projets contribuent à l'égalité entre femmes et hommes. L'initiative de ces projets doit venir d'eux. L'idée serait de partager les tâches familiales, domestiques et que chacun-e participe aux charges financières. Le féminisme revendique l'égalité et ce sont les hommes qui la souhaitent aussi qui doivent militer pour ces projets. Initiées par des hommes pour des hommes, ces revendications ont bien plus de chance d'être vraiment investies.

Il peut sembler plus facile et plus rapide pour nous, féministes, de militer en faveur de certains droits pour les hommes qui sont également à notre avantage, que pour des hommes de se motiver pour partager les tâches ménagères et éducatives qui sont si peu valorisées. Pourtant, il est déjà possible d'imaginer une vie familiale plus égalitaire au prix de certains renoncements : épargner pour prendre un congé sans solde à la naissance d'un enfant, opter pour un des rares emplois à temps partiel accessible aux hommes ou utiliser toute la souplesse possible dans une activité indépendante. Le changement commence au niveau individuel et comme individu et groupe social, les hommes doivent se mobiliser eux-mêmes pour remettre en cause un système qui les opprime aussi. Les féministes contribuent à une société plus égalitaire en montrant aux femmes et aux hommes les avantages d'un partage des responsabilités et des tâches fondé sur l'égalité, la communication, la valorisation et le respect mutuel. Elles peuvent collaborer avec les hommes pour que des projets visant l'égalité se développent, mais ce n'est pas à elles d'en assumer la responsabilité. »